



REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

ÉDITO



— **ALAIN HERVÉ**
Président du Directoire
d'Arkéa Banque Privée

Chers clients,

Nous avons le plaisir de vous présenter la troisième édition de notre newsletter dédiée à nos clients de la banque privée. Dans un monde financier en constante évolution, il est primordial de rester informé des tendances du marché, des produits innovants, et des stratégies d'ingénierie patrimoniale pour optimiser la gestion de votre patrimoine.

Focus Marchés : Une analyse des tendances actuelles

Dans ce focus, nous mettrons en avant les dernières tendances des marchés financiers. Les fluctuations des indices boursiers, les évolutions des taux d'intérêt et les impacts géopolitiques seront analysés pour vous fournir une vision claire de l'environnement économique. Nous vous présenterons également nos prévisions pour les mois à venir, afin que vous puissiez anticiper les opportunités d'investissement.

Focus Produits : Nos solutions d'investissement

Découvrez nos produits d'investissement phares adaptés à vos objectifs financiers. Que vous soyez intéressés par des solutions de gestion discrétionnaire ou des produits structurés, nos banquiers privés sont là pour vous accompagner. Dans cette édition, vous allez découvrir le fonds Arkéa Exclusive Impact Infrastructure Debt d'Arkéa Asset Management.

Ingénierie patrimoniale : Optimisation de votre avenir financier

L'ingénierie patrimoniale est essentielle pour structurer efficacement votre patrimoine. Nous aborderons des stratégies de transmission, des solutions de défiscalisation et des conseils en matière de succession. Notre ambition est de vous fournir des solutions sur-mesure pour votre patrimoine.

Infos utiles : Lancement de notre nouvelle application mobile

Enfin, nous annonçons le lancement début juin d'ABP Pro, une application mobile dédiée à la gestion des comptes de Personnes Morales, conçue pour simplifier vos opérations courantes. Elle est disponible sur le Play Store et l'App Store.

Nous espérons que cette newsletter sera une source d'informations précieuses pour vous.



SOMMAIRE

Focus Marchés 01

Focus Produits 02

Ingénierie patrimoniale 03

Juridique & fiscal

Infos utiles 04
Nouvelle application mobile





01 FOCUS MARCHÉS

08/07/2026

RÉDIGÉ PAR LA SALLE DES MARCHÉS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA
CONJONCTURE ET MARCHÉS



— PAUL CHOLLET
Chef économiste du
Crédit Mutuel Arkéa

Après quatre mois de conflit au Moyen-Orient, la volatilité sur les marchés financiers est importante. Les investisseurs naviguent à vue, entre espoir de paix et reprise des tirs. La réouverture temporaire du stratégique détroit d'Ormuz en juin aura permis une respiration sur le marché des matières premières en permettant à de nombreux tankers bloqués depuis le conflit de sortir remplis de la zone. Malgré cette forte instabilité, les marchés actions demeurent proches de leur plus haut historique et le marché obligataire ne cède pas. Cette robustesse est à la fois le signe d'une relative confiance des acteurs financiers concernant la perspective d'une fin prochaine du conflit et, de façon plus structurelle, de l'espoir que l'intelligence artificielle permette des gains d'efficacité qui soutiendront la croissance mondiale.



Depuis le 28 février 2026, l'acheminement d'une partie de la production mondiale de pétrole et de gaz naturel liquéfié est très complexe. Outre les impacts humains du conflit, les investisseurs surveillent la capacité des entreprises et des Etats à maintenir une croissance de leur activité. L'augmentation des prix de l'énergie et d'éventuelles ruptures des chaînes de valeur pourraient en fragiliser les plus dépendants. Au-delà du pétrole et gaz bruts, les risques reposent davantage sur leurs produits dérivés (éthylène, hélium, kérosène, ...) qui pourraient ne plus être livrés en raison de stocks mondiaux faibles. Cette crainte a conduit une partie des entreprises à stocker un maximum d'intrants essentiels à leur activité. Ce comportement prudent conduit à exercer une pression additionnelle sur les prix. Néanmoins, cette attitude sage pourrait se retourner contre ces entreprises en cas de signature d'un accord de paix durable par les belligérants.

Tout d'abord patients, les banquiers centraux ont adopté un ton passablement plus restrictif en début juin. La Banque centrale européenne a ainsi relevé une première fois ses taux directeurs. Attention toutefois à ne pas freiner davantage l'économie. En effet, l'activité en Zone Euro se contractait déjà au premier trimestre (-0,2 % en rythme trimestriel), et une récession du bloc économique dès le deuxième trimestre n'est pas exclue. Dans ce contexte, de nombreuses hausses de taux n'apparaissent pas nécessaires. La progression des salaires en Zone Euro est espérée à 2,6 %, alors que l'inflation est de 2,8 % en juin. Alors que le pouvoir d'achat des ménages se contracte, freiner la distribution de crédit par des taux plus élevés n'est pas nécessaire. La BCE n'agira donc probablement pas en juillet et attendra septembre pour augmenter une nouvelle fois ses taux de 25 points de pourcentage.

MARCHÉS MONÉTAIRES ET OBLIGATAIRES

Aux États-Unis, les derniers indicateurs économiques continuent de témoigner de la résilience de l'économie et confirment le recentrage de la politique monétaire de la Réserve fédérale vers un ton plus restrictif. L'estimation définitive du PIB américain pour le premier trimestre a été nettement revue à la hausse, pour afficher une progression de 0,5 % sur le trimestre (2,1 % en rythme annualisé). Dans le détail, la croissance reste néanmoins déséquilibrée : la contribution de la consommation a été abaissée (+0,1 point de pourcentage), alors que celle de l'investissement privé ressort plus forte qu'attendu (+0,4 point). Ce déséquilibre illustre, entre autres, le rôle grandissant de l'intelligence artificielle dans la dynamique économique américaine. **Sur le plan des prix, l'inflation a accéléré en mai, franchissant le seuil des 4 % pour la première fois depuis 2023 et atteignant 4,2 %.** En revanche, l'inflation sous-jacente demeure plus modérée, à 2,9 %. Cette progression de l'inflation s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie, tandis que la modération des prix des biens a contribué à contenir la hausse de l'inflation sous-jacente.

Le 17 juin, la Fed a annoncé le maintien de ses taux directeurs dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 %. Au-delà de cette décision, largement anticipée, les investisseurs se sont focalisés sur le discours du nouveau président de la Fed, Kevin Warsh, récemment nommé par Donald Trump. Celui-ci a annoncé un projet de refonte de la politique monétaire américaine, notamment en termes de communication.

La Fed abandonne ainsi l'un des principaux instruments de la politique monétaire moderne, la « forward guidance » (communication prospective) qui vise à guider les anticipations de taux, à travers une communication régulière. Kevin Warsh lance également une série de réflexions profondes, sur différents sujets, tels que la gestion du bilan de la Fed ou encore la modernisation des données utilisées par la banque centrale pour assurer son mandat. L'un des points marquants de cette réunion réside également dans l'ajustement des projections individuelles des membres de la Fed, qui suggéraient, en mars dernier, une baisse en 2026 de 25 points de base des taux fed funds.

Les projections pour 2026 sont explicites en suggérant une hausse de 25 points de base de la fourchette des taux fed funds cette année. Cette projection ne fait toutefois pas l'unanimité au sein du FOMC puisque la moitié des membres plaide toujours pour un statu quo en 2026.

Comme largement anticipé, la BCE a décidé, le jeudi 11 juin, d'augmenter ses taux directeurs de 25 points de base. Selon l'institution, cette décision est motivée par la hausse de l'inflation en Zone Euro qui avait alors atteint 3,2 % sur un an en mai. Ainsi que par les premiers signes de diffusion des hausses de prix de l'énergie à l'ensemble de l'économie, et ce, indépendamment de l'évolution du contexte au Moyen-Orient dans les prochains trimestres. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation, tablant désormais sur un taux de 3,0 % en 2026, tandis que ses prévisions de croissance ont été légèrement abaissées à 0,7 % pour la même année. L'institution affirme être bien préparée et prête à intervenir si nécessaire. Ce ton plutôt neutre n'a pas influé sur les anticipations des investisseurs, les marchés n'envisageaient plus qu'une seule hausse de taux supplémentaire pour cette année.

MARCHÉS ACTIONS

Tandis que les niveaux élevés des marchés obligataires traduisent des tensions inflationnistes et budgétaires, les actions, et notamment les valeurs américaines, ont nettement surperformé. Depuis le 28 février, le Nasdaq 100 a gagné environ 14 % (le S&P 500 près de 10 %), dopé par les valeurs technologiques, en particulier les fabricants de semi-conducteurs qui publient des résultats remarquables. Les places européennes, moins exposées au secteur tech et plus vulnérables à la crise énergétique, ont réalisé des performances plus faibles : l'Eurostoxx 50 progresse de 3 % et le CAC 40 est même en recul d'environ 2 %. Ce décalage souligne la coexistence d'inquiétudes macroéconomiques et d'un fort appétit pour le risque concentré sur quelques titres de croissance.



Si le prix du pétrole a très nettement reculé depuis la réouverture du détroit d'Ormuz, les discussions sur le protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran prendront néanmoins du temps face aux sujets les plus sensibles que sont les programmes nucléaire et balistique iraniens.

Si les marchés semblent tourner la page face à un afflux de cargos pétroliers et d'offre de pétrole qui remonte rapidement, le risque d'un rebond rapide suite à une rupture des négociations demeure élevé.

En partant de l'hypothèse encore optimiste d'une réouverture du détroit d'Ormuz totale dès juin, l'EIA anticipe un retour des volumes mondiaux au niveau de février d'ici la fin 2026.



LE SIGNE FAIBLE À SUIVRE

El Niño pourrait faire son retour cet été. Les prévisions laissent peu de doute : le réchauffement des eaux du Pacifique devrait débuter en juin et s'amplifier progressivement durant l'été et l'automne. Cet épisode a désormais 82 % de chances d'apparaître d'ici l'été 2026, puis 96 % de chances de durer pendant l'hiver 2026-2027. Selon l'estimation la plus récente de la NOAA (14 mai), il y a même 65 % de probabilité que cet épisode soit classé « fort » ou « très fort » entre octobre 2026 et février 2027. Alors que la température moyenne planétaire se renforce tendanciellement, El Niño contribue à accentuer cette progression. Lors du dernier phénomène, en 2023-2024, les records mondiaux annuels de température ont été franchis.

[LinkedIn des Études Économiques](#)

Les perturbations météorologiques provoquées par El Niño, qui se manifestent différemment selon les régions, peuvent compromettre les cultures vivrières à l'échelle mondiale, en particulier dans les zones tropicales et équatoriales où les changements de pluie et de température ont un fort impact sur les semis, la croissance et les rendements. Cet épisode climatique est en outre lié à une augmentation de la fréquence d'événements extrêmes : sécheresses, pluies intenses, inondations ou vagues de chaleur qui sont susceptibles d'aggraver l'insécurité alimentaire et de perturber les systèmes agricoles. Selon la Banque centrale européenne, les prix alimentaires mondiaux pourraient progresser d'environ 10 % d'ici la fin 2027.



02 FOCUS PRODUITS

ARKÉA EXCLUSIVE IMPACT INFRASTRUCTURE DEBT PRÉSENTATION DU FONDS

La société de gestion IQ-EQ Management agréée par l'AMF. Elle a délégué la **gestion financière d'Arkéa Exclusive Impact Infrastructure Debt, fonds de dette d'infrastructure européenne**, à Arkéa Asset Management. Cet OPC est dédié au financement des transitions énergétique et digitale en Europe.

La société IQ-EQ Management s'occupe de la gestion et supervision du fonds :

- Détermine la politique d'investissement du fonds
- Assure le fonctionnement du fonds
- Gère les risques
- Assure l'intérêt exclusif des souscripteurs

Arkéa Asset Management s'occupe de la gestion de l'actif du fonds :

- Gestion des investissements
- Gestion du cash
- Suivi des tirages / remboursements
- Préparations des reportings



FINANCER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENTALE & DIGITALE EUROPÉENNE

— OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Investir dans des instruments de crédit en infrastructure dans les secteurs contribuant aux transitions énergétiques et digitales en Europe.

— ALLOCATION

Construction d'un portefeuille diversifié en termes de secteurs, géographies et contreparties. En co-investissement avec des fonds institutionnels d'Arkéa AM, articles 9 au sens de la réglementation SFDR (plateforme infrastructure transition).

— STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Dette senior (emprunt classique), junior (ou «subordonnée» - second niveau de dette)ou unitranche (dette qui combine les caractéristiques de la dette senior et de la dette subordonnée en une seule tranche) de risque équivalent BB⁽⁴⁾ finançant des sociétés et projets d'infrastructure de transition dans les pays Investment Grade⁽⁵⁾ de l'Espace Economique Européen et la Suisse.

Dette à taux fixe ou variable, in fine ou amortissable, avec sûretés et/ou covenants robustes.

AVANTAGES DU FONDS

- Une classe d'actifs rendue accessible aux investisseurs particuliers.
- Potentiel de rendement régulier variable selon les fluctuations de marché.
- Stratégie ESG au cœur du processus d'investissement.

RISQUES⁽⁶⁾ DU FONDS

- **Risque de perte en capital** : Le produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.
- **Risque d'absence de liquidité des actifs** : Le fonds investissant principalement dans des actifs non cotés, les titres ou droits qu'il détiendra seront peu liquides.
- **Risque de crédit** : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics ce qui peut impacter la valeur liquidative du fonds.

RECHERCHE D'OPTIMISATION DU COUPLE RENDEMENT/RISQUE⁽¹⁾...

— Produit de dette contracyclique susceptibles d'offrir des revenus réguliers (non garantis), avec une sensibilité qui peut différer de celle des marchés actions traditionnels, sans pour autant être indépendante du cycle économique.

— Une prime de complexité⁽²⁾ par rapport à la dette corporate cotée de rating équivalent.

— Objectif de rendement (non garantis) avec un indicateur synthétique de risque estimé de 3/7.

... GRÂCE À UNE EXPERTISE EN DETTE PRIVÉE INFRASTRUCTURE

IQ-EQ a choisi Arkéa AM comme délégataire de gestion financière du fonds :

— Une équipe de gestion expérimentée :

1 Md€ déployé dans 65 investissements en dette infrastructure, 0 défaut et 15 années d'historique sur la performance⁽³⁾.

— 6 Mds€ d'actifs sous gestion en dette privée entreprise et infrastructure⁽³⁾.

— Adossée au groupe Crédit Mutuel Arkéa, acteur avec 211,6 Mds€ d'encours d'épargne⁽³⁾.

L'ESG AU COEUR DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

— L'objectif : contribuer à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique ou à la transition vers une économie circulaire en soutenant les secteurs liés aux transitions énergétiques et digitales en Europe.

— Objectif d'alignement à la taxonomie >50%



LA DETTE PRIVÉE INFRASTRUCTURE

Financement d'infrastructures

Investissements dans des prêts ou obligations liés à des actifs réels en infrastructure (énergie, télécom & média, infrastructure sociale, transport...).

Générer un rendement⁽¹⁾

La dette d'infrastructure peut présenter une sensibilité moindre aux cycles économiques que d'autres classes d'actifs et peut contribuer à un profil de revenus potentiellement plus stable, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Financer la transition énergétique

La dette infrastructure joue un rôle central dans le financement des projets et sociétés contribuant à la transition vers des sources d'énergies renouvelables.

Accéder à un financement encadré

La dette est le plus souvent assortie de garanties réelles et de clauses visant à renforcer la protection du financeur et donc de l'investisseur.

CHIFFRES CLÉS PLATEFORME DETTE INFRASTRUCTURE ARKÉA AM

— SUR LES 15 DERNIÈRES ANNÉES

+ 1 Md€ investis

65 investissements

18 secteurs concernés

— RENDEMENTS BRUTS DES DERNIERS FONDS

Stratégie Impact :

Impact 1 : E3M + 6,15%

Impact 2 : E3M + 6,39%

Stratégie Core:

Core 1 : E3M + 3,16%

Core 2 : E3M + 3,66%

Top 3 secteurs (7) :

- 33% Énergies Renouvelables
- 28% Telecom
- 14% Efficacité Énergétique



CARACTÉRISTIQUES DU FONDS



DATE DE CRÉATION DU FONDS
31 mars 2026



CODE ISIN
Part AI : FR0014011DC1
Part AE : FR0014013XU7 (banque privée)
Part ZC : FR0014011DE7
Part ZA : FR0014011DF4 (banque privée)



SOCIÉTÉ DE GESTION
IQ-EQ Management SAS
Gestion financière déléguée à Arkéa Asset Management



INVESTISSEMENT MINIMUM
Parts AI & AE : 1 000€
Part ZC : 25 000€
Part ZA : 250 000€



CLASSIFICATION SFDR⁽⁸⁾
Article 9 SFDR



DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE⁽⁹⁾
5 ans minimum



INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE⁽¹⁰⁾

Risque le plus faible Risque le plus élevé



ELIGIBILITÉ
Assurance vie (AI & AE), Compte-titres (ZC & ZA)



SOUSCRIPTIONS
Avant 12h, J -13 ouvré (parts ZC & ZA) J -3 ouvré (parts AI & AE) précédant la Date de la Valeur Liquidative



RACHATS
J -5 ouvré précédant la Date de la Valeur Liquidative



PÉRIODE DE BLOCAGE DES FONDS
2 ans à compter de la date de création du fonds



FRAIS DE GESTION MAXIMUM HT⁽¹¹⁾
Parts AI, AE & ZC : 2,025%
Part ZA : 1,725%



COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM⁽¹¹⁾
Parts AI & AE : Néant
Parts ZA & ZC : 5,00% (non acquise au fonds)



COMMISSION DE SUPERFORMANCE⁽¹¹⁾
15% au delà de 4% de rendement net



PÉNALITÉS DE SORTIE⁽¹¹⁾
Dégressif : 2 à 3 ans 3% / 3 à 4 ans 2% / 4 à 5 ans 1% / 0% au delà



LIQUIDITÉ
Bi-mensuelle / Seuil de plafonnement pour le rachat de parts : max 3,34% de la VL sur une base agrégée de 2 mois



STRUCTURE
Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) - EL-TIF 2



FRÉQUENCE DE VALORISATION
Bi-mensuelle

AVERTISSEMENTS

Le délégataire de gestion financière (Arkéa Asset Management) est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC est commercialisé par Arkéa Banque Privée ayant des intérêts financiers communs en percevant notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et sont non garantis. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds et/ou du gestionnaire. (1) Rendements non garantis. Sauf défaut d'un ou plusieurs émetteurs. Les informations relatives aux marchés financiers sont susceptibles d'évolutions, de manière favorable ou non favorable. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le détail des risques figure à la rubrique «profil de risque» du prospectus. Les scénarios de performances figurent dans le DIC. (2) Surplus de rendement justifié par la technicité et l'illiquidité de la dette privée et notamment de la dette infra, par rapport à la dette cotée. (3) Au 31/12/2025. (4) Selon l'agence de notation S&P. BB - Non Investment Grade Spéculatif. Obligations qui offrent un taux de rendement plus élevé que la moyenne du marché, mais qui sont généralement associés à un niveau de risque plus élevé de défaut ou de perte en capital. Les financements ou émissions haut rendement sont notés de BB+ à D selon S&P. (5) Titres obligataires émis par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. (6) Ce produit comporte des risques dont risque de perte en capital et de liquidité. Liste des risques non exhaustive, veuillez-vous référer au prospectus (section profil de risque) et au DIC disponibles auprès de la société de gestion, IQ-EQ Management ou sur le site Internet ipeq.com. (7) Fonds + Mandat historique créé en 2011 - Répartition par secteur (en % de l'engagement total). (8) Réglementation européenne concernant les informations à fournir

par les produits financiers en matière de durabilité selon leur classification. Les produits classés articles 9 présentent un objectif d'investissement durable. (9) Les rachats sont impossibles durant les 2 premières années suivant la création du fonds. Des pénalités de sorties sont appliquées entre 3 et 5 ans. (10) Indicateur synthétique de risque ou SRI. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. La catégorie de risque associée à ce produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». (11) Pour plus de détails sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

Document réservé à la clientèle retail - ne peut se substituer à la documentation réglementaire. A titre informatif uniquement, veuillez-vous référer aux documents légaux.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques du placement collectif, tels que décrits dans son prospectus et dans le DIC. Tout investisseur doit se référer au Prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre sa décision finale d'investissement. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription du produit cité. Les conseillers doivent veiller à ce que les clients consultent le prospectus de l'OPC afin qu'ils prennent connaissance des risques associés, notamment le risque de perte en capital et le cas échéant, le risque de liquidité des actifs sous-jacents. Les conseils fournis doivent être adaptés aux objectifs, à l'horizon d'investissement, au profil de risque, à la capacité financière et le cas échéant, des préférences en matière de durabilité des clients. Les simulations et opinions présentées dans ce document résultent d'analyses effectuées par la société de gestion à un moment donné

et ne garantissent en rien des résultats futurs. Il est important de rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, qu'elles ne sont pas constantes dans le temps et qu'elles ne tiennent pas compte des éventuels frais de souscription ou de rachat. Les informations légales concernant l'OPC mentionné, y compris le DIC, le prospectus et le règlement complet, sont disponibles auprès de la société de gestion, IQ-EQ Management, ou sur le site Internet ipeq.com

IQ-EQ MANAGEMENT, SAS. Siège social : 92 Avenue de Wagram, 75017 Paris. Siren 431 252 121 RCS Paris. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers - n° GP 02-023 - TVA : FR 57 431 252 121

ARKEA ASSET MANAGEMENT, SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers - n° GP 01-036 - TVA : FR 64 438 414 377.





03 INGÉNIERIE PATRIMONIALE

LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE : UN ENVIRONNEMENT QUI ÉVOLUE, UNE DÉCISION QUI SE PRÉPARE

Transmettre son entreprise ne se résume pas à une opération juridique et fiscale. C'est une étape structurante qui engage simultanément le patrimoine privé, la pérennité de l'entreprise et la trajectoire personnelle du dirigeant. Elle intervient souvent à un moment charnière, où se croisent enjeux économiques, familiaux et personnels.

*Dans un contexte plus exigeant, la réussite d'une transmission repose autant sur la qualité de sa structuration que sur la manière dont elle est anticipée, expliquée et progressivement mise en œuvre.

Pour le dirigeant, il ne s'agit donc pas seulement d'optimiser une fiscalité, mais avant tout de construire une décision durable et compatible avec l'avenir de l'entreprise.



TRANSMISSION : UNE DÉCISION AUSSI PERSONNELLE QUE PATRIMONIALE

Avant même toute réflexion stratégique, la transmission est une décision qui relève du dirigeant lui-même. Elle suppose de s'interroger sur des éléments souvent déterminants :

- Est-ce le moment de passer le relais ?
- Quelle place je souhaite conserver ?
- Ma structure actuelle est-elle optimisée pour une transmission ?
- La capacité des repreneurs à s'inscrire dans le projet
- Et plus largement dans la projection d'une nouvelle phase de vie.

Ces dimensions rarement formalisées influencent pourtant directement le choix des dirigeants.

Dans la pratique, plusieurs freins apparaissent régulièrement :

- L'incertitude sur l'implication ou la légitimité des repreneurs
- Le contexte économique
- Le contexte familial
- Le souhait de transmettre à un seul enfant, et l'entreprise représente quasi tout le patrimoine
- Comment financer les droits de transmission...

Une préparation anticipée et structurée permet précisément de lever ces freins :

- En organisant une transmission progressive
- En dissociant capital et pouvoir de décision
- En sécurisant juridiquement les différentes étapes
- Et en laissant la possibilité d'ajustements dans le temps



Toute cette réflexion préparatoire va permettre de définir les différents objectifs poursuivis et préparer un audit et une road map avec les différentes étapes à réaliser pour y parvenir.

ÉTAPE 1 : DÉFINIR LES OBJECTIFS DE LA TRANSMISSION

La 1ère étape consiste à clarifier les intentions du dirigeant :

- Transmettre à ses enfants ou à des tiers
- Conserver ou non une partie du contrôle
- Protéger son niveau de revenus...

A partir de cela, **L'ÉTAPE 2 VA SE METTRE EN PLACE : RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT**

Une analyse approfondie par les différents conseils du dirigeant (notaire, avocat, expert-comptable, ingénieur patrimonial) permet d'évaluer :

- La structure actuelle de détention
- La composition des actifs et leurs valorisations
- L'existence éventuelle de holding
- La gouvernance en place
- Ainsi que les conséquences juridiques et fiscales d'une transmission.

Cet audit va permettre de mettre en place **L'ÉTAPE 3 : À SAVOIR STRUCTURER LA TRANSMISSION.**

En fonction des objectifs poursuivis, plusieurs outils peuvent être envisagés.

LE PACTE DUTREIL : UN OUTIL PRIVILÉGIÉ DE TRANSMISSION PAR DONATION

Le Pacte Dutreil demeure aujourd'hui un levier central pour organiser la transmission d'une entreprise réalisée par donation dans des conditions fiscales optimisées. Il permet, sous réserve du respect de conditions précises, de bénéficier d'une exonération de 75 % de la valeur des titres transmis. Cet avantage est majeur lorsque la valeur de l'entreprise s'est appréciée. Cette efficacité suppose toutefois une mise en œuvre rigoureuse. Le dispositif repose notamment sur l'application de conditions strictes : Des engagements de conservation des titres, sur l'exercice d'une fonction de direction pendant la période requise, et sur le caractère éligible de l'activité transmise.

Par exemple, la présence d'une holding, d'immobilier ou d'une trésorerie importante impose une analyse préalable attentive. Le sujet n'est pas uniquement de savoir si le régime est applicable, mais s'il le restera dans la durée.

Concrètement, une transmission engagée aujourd'hui implique une vision à plusieurs années, une vigilance sur la composition des actifs et une documentation cohérente.

Un schéma performant sur le papier peut devenir fragile s'il ne reflète pas la réalité économique du groupe.

Enjeu : sécuriser le dispositif dès sa conception, pour éviter qu'une transmission réussie fiscalement au départ ne soit fragilisée demain.

DONATION AVANT CESSIION AVEC OU SANS DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

Dans le cadre d'un projet de transmission d'entreprise, une anticipation préalable peut permettre d'optimiser significativement les conséquences patrimoniales et fiscales de l'opération.

La donation avant cession consiste à transmettre tout ou partie des titres avant leur vente. Sous certaines conditions, ce mécanisme permet de purger la plus-value latente attachée aux titres donnés, les bénéficiaires étant imposés sur la valeur retenue au jour de la donation et non sur la valeur historique d'acquisition. Cette stratégie peut permettre également de transmettre une partie du patrimoine professionnel dans un cadre fiscal anticipé tout en associant progressivement les enfants ou héritiers à l'organisation patrimoniale familiale.

Cette donation de titre peut prendre la forme d'un démembrement de propriété et ainsi permettre, par exemple, de transmettre la nue-propriété des titres tout en conservant l'usufruit. La valeur taxable est alors déterminée selon le barème fiscal de l'article 669 du CGI, en fonction de l'âge de l'usufruitier. Cette approche peut permettre au dirigeant de commencer la transmission sans se dessaisir immédiatement

des revenus ni de toute capacité d'influence. Cette logique progressive présente un intérêt particulier lorsque les enfants ou repreneurs ne sont pas encore totalement prêts. Elle permet de tester leur implication et d'éviter une transmission brutale. Elle suppose toutefois de clarifier tôt les droits de chacun et les règles de gouvernance.

Enjeu : avancer par étapes, sans confondre anticipation et précipitation.

APPORT À UNE HOLDING/RÉORGANISATION CAPITALISTIQUE

Dans le cadre d'une transmission, une réorganisation capitalistique peut permettre d'adapter la structure de détention de l'entreprise aux objectifs patrimoniaux, familiaux, et entrepreneuriaux du dirigeant.

L'apport des titres à une holding constitue fréquemment une 1ère étape de structuration. Cette organisation peut permettre de centraliser la détention du capital, de faciliter les opérations de transmission progressive, ou organiser la répartition des pouvoirs entre les différents associés. Sous certaines conditions, l'opération peut également bénéficier du régime de report d'imposition prévu à l'art 150 0 B Ter du CGI, permettant de différer l'imposition de la plus-value d'apport.

Au-delà des aspects fiscaux, la réorganisation capitalistique, la modification des statuts permet surtout d'anticiper les modalités de gouvernance future. La mise en place de pactes d'associés ou d'aménagements statutaires offre la possibilité d'encadrer précisément :

- Les conditions de prise de décision
- Les règles de cession des titres
- Les modalités de sortie d'un associé
- Les mécanismes de protection du dirigeant et des héritiers...

Ces outils permettent notamment de dissocier, lorsque cela est nécessaire, la détention économique du capital et le pouvoir de contrôle, afin d'organiser une transmission progressive sans déséquilibrer le fonctionnement de l'entreprise.



NOTRE CONVICTION

La transmission d'entreprise se construit dans la durée, à la croisée d'enjeux patrimoniaux, entrepreneuriaux et humains. Les dispositifs fiscaux demeurent puissants, mais leur pleine efficacité dépend de la cohérence du projet global. Notre rôle est d'aider les dirigeants à relire leurs schémas existants, à identifier les points de vigilance et à bâtir une trajectoire de transmission adaptée à leur situation. Une réflexion engagée tôt permet souvent de préserver davantage de liberté et d'aborder cette étape avec plus de sérénité.

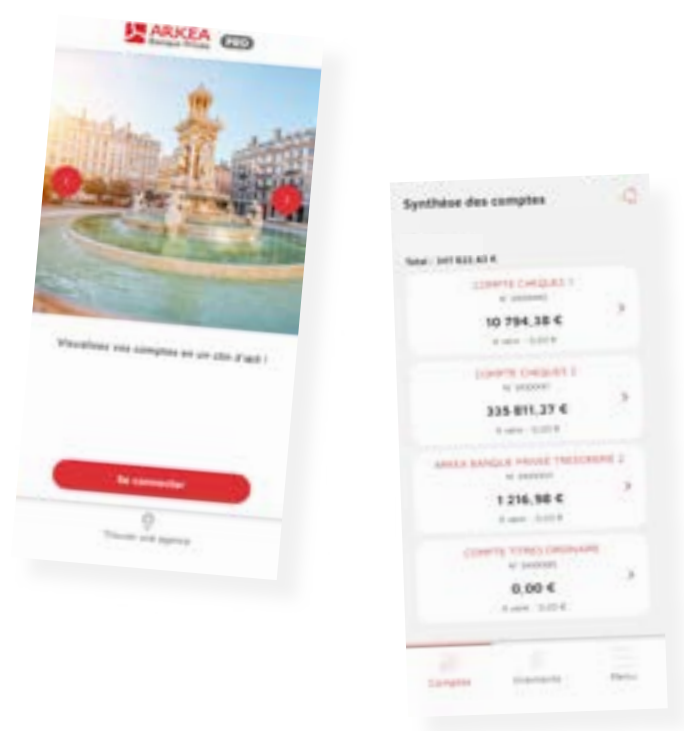




04 INFOS UTILES

NOTRE NOUVELLE APPLICATION MOBILE «ABP PRO»

Nous sommes heureux d'annoncer le lancement en juin de notre nouvelle application mobile «ABP Pro». Conçue pour améliorer votre expérience bancaire au quotidien, ABP Pro rassemble les fonctionnalités essentielles à la gestion de vos comptes liés à une Personne Morale. L'application sera disponible en téléchargement sur le Play Store de Google et sur l'App Store d'Apple. Bonne nouvelle : si l'application «ABP» pour les particuliers est déjà installée sur votre smartphone, il ne sera pas nécessaire d'enrôler à nouveau votre appareil. Pour un accompagnement personnalisé, rapprochez-vous de votre agence qui pourra vous guider pas à pas. Vous pouvez également contacter l'assistance Banque à distance au 0 969 324 033 pour toute question ou aide technique.



AGENCE DE BORDEAUX
48 cours du Chapeau Rouge
33000 Bordeaux

AGENCE DE BREST
330 rue Augustin Jacq
29200 Brest

AGENCE DE LYON
31 avenue de Saxe
69006 Lyon

AGENCE DE PARIS
15 avenue de l'Opéra
75001 Paris

AGENCE DE RENNES
30 bd de la Tour d'Auvergne
35000 Rennes

AGENCE DE SAINT-BRIEUC
Place de la Ville Jouyau
22950 Tréguen

AGENCE DE VANNES
2 rue Charles Manac'h BP 82
56003 Vannes CEDEX

BUREAU DE NANTES
2 rue de Vasco de Gama
44800 Nantes

BUREAU DE QUIMPER
74 Route du Loc'h
29000 Quimper

BUREAU DE TOULOUSE
Avenue Georges Pompidou
31130 Balma

Il s'agit d'un document à caractère commercial. Les informations contenues dans cette présentation ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Ce document synthétique est établi uniquement dans un but d'information. Il est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Arkéa Banque Privée. Les destinataires du présent document sont invités à établir leur propre opinion quant à l'intérêt des informations présentées dans ce document. Arkéa Banque Privée ne saurait être tenue responsable des éventuelles conséquences dommageables résultant de l'utilisation de ce document et de son contenu. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

ARKEA Banque Privée est la structure de FEDERAL FINANCE spécialement dédiée à la gestion patrimoniale. www.arkeabanqueprivée.fr. FEDERAL FINANCE, Siège social: 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale: BP 97 - 29802 Brest Cedex 9 - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. SIREN 318 502 747 RCS Brest. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - TVA : FR 53 318 502 747.

Responsable de la publication : Alain Hervé - Président du Directoire

